

MAIRIE DE SAINTE-MARGUERITE-SUR-MER

ARRETE MUNICIPAL Nº 04/2023

<u>Objet</u>: Tournage Clip – Société de production Band originale

Mesures: Autorisation de tournage et rappel des règles en vigueur

Dates: Les lundi 6 et mardi 7 février 2023

Nous, Maire de la Commune de Sainte Marguerite-sur-Mer,

VU:

- Le Code Général des Collectivités Territoriales et ses articles L.2212-1 et suivants;
- L'arrêté interministériel du 7 juin 1977 et modifié le 6 novembre 1992, relatifs à la signalisation des routes et autoroutes,
- La demande présentée par Mr Jérémi Staldler, réalisateur, en date du 31 janvier 2023,

CONSIDERANT:

- Qu'il y a lieu pour la bonne organisation du tournage d'un clip de musique électronique et pour la sécurité des membres de l'équipe, de rappeler les règles en vigueur,
- L'intérêt général,

ARRETONS

<u>Article 1^{er}</u>: L'équipe de tournage est autorisée à filmer par caméra sur la plage de Sainte-Marguerite-sur-Mer, les lundi 6 et mardi 7 février 2023.

<u>Article 2</u>: La municipalité rappelle les termes de l'arrêté 06/2021 en date du 12 février 2021 : «La circulation des piétons est strictement interdite à moins de 100 mètres du pied des falaises de Sainte Marguerite Sur Mer, sur l'ensemble du territoire de la commune compte tenu du risque important d'éboulements».

Article 3: La municipalité a rappelé les horaires des marées :



<u>Article 4</u>: Afin de faciliter le stationnement de l'équipe de tournage, les barrières interdisant l'accès aux véhicules hauts au parking de la plage sera ouverte du lundi 6 février à 15h au mercredi 8 février matin.

<u>Article 5</u>: Monsieur le Maire de Sainte Marguerite Sur Mer est chargé, en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Article 6 : Ampliation du présent arrêté sera transmis à :

- Monsieur le Commandant de la Gendarmerie d'Offranville

Fait à Sainte Marguerite-sur-Mer, le 03 janvier 2023

Le Maire Olivier de Conihout

Correspondance : Monsieur le Maire : 76119 SAINTE-MARGUERITE-SUR-MER

Téléphone : 02 35 85 12 34 – Courriel : <u>secretariat@ste-marguerite-sur-mer.fr</u>

Site internet : <u>www.ste-marguerite-sur-mer.fr</u> – Facebook : <u>https://www.facebook.com/MairieSainteMargueritesurmer</u>

